

**Procès-verbal de séance
Conseil Municipal du 7 octobre 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeney, le lundi 7 octobre 2013 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance,
Approbation du PV du 9 septembre 2013

Finances

- Décision modificative budgétaire n° 04-2013 : ajustements de crédits
- Décision modificative budgétaire n° 05-2013 : virements de crédits
- Admission en non-valeur de vingt-six titres émis entre 2004 et 2013 pour un montant de 1 569.48 €

Jeunesse

- Fixation du tarif d'une carte hebdomadaire de transport
- Convention de réciprocité des frais de scolarité – communes du Plateau Briard

Point sur les travaux intercommunaux.

Questions diverses et informations sur les dossiers en cours.

Présents : Mmes et MM. BARBEL, BRY-SALIOU, DEL SOCORRO, JEANNOLLE, LANÇON, et POUGET, Adjoints ;

Mmes et MM. CHAMBREUIL, DIAZ, FLAMAND, GARNIER, GUALLARANO, LACOMBE, MALONEY, NAHON, REBEQUET, ROGER, VILAS, Conseillers ;

Absents représentés : Mme COULON représentée par M. MALONEY, M. GSTALDER par M. VILAS, M. AMAND par M. GENDRONNEAU, Mme THIRROUEZ par Mme JEANNOLLE, Mme MAYER-BLIMONT par M. LANÇON, Mme TASTET par Mme DEL SOCORRO.

M. REBEQUET a été élu secrétaire de séance. Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 9 septembre 2013 est soumis au vote du Conseil ; Mme DEL SOCORRO fait remarquer que dans la délibération relative à la convention conservatoire-école maternelle, l'adjectif élémentaire est interverti avec maternelle. Sous cette réserve, le PV est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Décision modificative budgétaire n° 04-2013 : ajustements de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2013,

Considérant que des ajustements de crédits doivent être prévus sur le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires annexées à la présente délibération en section d'investissement et en section de fonctionnement du Budget Communal 2013.

Désignation (Article – Fonction)	DEPENSES	DEPENSES
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2184 opé 12 service 424		1 000.00 €
D 2183 opé 12 service 424	1 000.00 €	
D 2111 opé 11 service 824 Parcelles alignement chemin des vignes		45 000.00 €
D 2135 opé 11 service 8104 Sol salle Montanglos	20 000.00 €	
D 2135 opé 11 service 251 Sol cantine	25 000.00 €	
Total général :	46 000.00 €	46 000.00 €

Désignation (Article – Fonction)	DEPENSES	DEPENSES
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 616 service 010 assurance		4 000.00 €
D 6184 service 010		3 000.00 €
D 61558 service 010	4 000.00 €	
D 617 service 010 (étude TLPE)	3 000.00 €	
D 6068 service 210 Forfait écoles		12 000.00 €
D 6065 service 210 répartition forfait école	5 000.00 €	
D 6067 service 210 répartition forfait école	7 000.00 €	
Total général :	19 000.00 €	19 000.00 €

Décision modificative budgétaire n° 05-2013 : virements de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2013,

Considérant que des ajustements de crédits doivent être prévus sur le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires annexées à la présente délibération en section d'investissement et en section de fonctionnement du Budget Communal 2013.

Désignation (Article – Fonction)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
D 675 service 010 Vente terrain parcelle château d'eau	5 000.00 €	
D 676 service 010	8 776.00 €	
R 775 service 010		13 776.00 €
D 668 pénalités emprunt refinancement	90 000 €	
D 66112 ICNE	7 000 €	
D673 annulation titres exercices antérieurs	20 000 €	
R7381 droits de mutation		99 000 €
R7788 produits exceptionnels divers		11 000 €
R74835 Etat/compensation exo TH		7 000 €
Total général :	130 776.00 €	130 776.00 €

Admission en non-valeur de vingt-six titres émis entre 2004 et 2013 pour un montant de 1 569.48 €

Sur proposition de Madame la Trésorière de Chennevières sur Marne par courrier explicatif du 28 août 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes proposés par le trésor public.

JEUNESSE

Fixation du tarif d'une carte hebdomadaire de transport

Vu la délibération du Conseil Municipal, n°44-2012 du 11 juin 2012, fixant le tarif à 77 € par an,

Considérant qu'après un mois de comptages réguliers, deux places en moyenne sont libres chaque jour,

Considérant que des empêchements ponctuels de certains parents peuvent requérir une utilisation du bus scolaire pour une courte période,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place une carte hebdomadaire de transport, pouvant être délivrée sur présentation de justificatifs, et en fixe le tarif à 5 €.

Convention de réciprocité des frais de scolarité – Communes du Plateau Briard

Vu la délibération du Conseil Municipal n°58-2012 du 17 septembre 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de réciprocité pour les frais de scolarité, avec les Communes membres de la CCPB,

Vu que cette délibération a fixé le tarif des frais de scolarité à 300 € pour l'année scolaire 2012/2013,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire ladite convention pour l'année 2013-2014, et le tarif de 300 € afférent.

Point sur les dossiers intercommunaux

Une réunion du Bureau Communautaire est prévue mardi 8 octobre.

Monsieur le Maire informe que la visite de Monsieur le Préfet s'est bien passée après avoir effectué une visite du Plateau Briard (les 5 communes du 94), certains points ont été évoqués notamment :

- Les logements sociaux,
- Métropole Paris, (impression très défavorable des Maires, discussion au Sénat)
- Insuffisances de l'Etat dans le Plateau Briard, (entretien des routes la RN19 en particulier)
- Sécurité.

Le 15^{ème} Salon des Métiers d'Art du Plateau Briard, se déroulera du 11 au 13 octobre à Périgny-sur-Yerres. L'inauguration a lieu vendredi 11 à 18h en présence de M. le Préfet. Monsieur DIAZ explique que 60 exposants seront présents cette année dont une Santenoise. L'invité d'honneur est Robert Martin, photographe.

Questions diverses et informations sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2012 du SYAGE, consultable en mairie.

Monsieur le Maire informe que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Seine et Marne a été saisie pour le projet de création d'un centre commercial à Servon.

Madame DEL SOCORRO informe qu'elle a été désignée pour la refonte des statuts de la mission locale.

Madame BRY-SALIOU informe qu'un projet de concert pour la prévention de la surdité est toujours d'actualité mais uniquement en partenariat avec la commune de Marolles en Brie et plus au niveau de la CCPB.

Monsieur MALONEY informe que le 6 octobre a eu lieu une randonnée sur la commune, organisée par le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée et qu'elle a rencontré beaucoup de succès.

Monsieur REBEQUET informe que le 13 octobre aura lieu la 3^{ème} fête de l'Arc Boisé à Marolles-en-Brie.

Madame BARBEL informe que le 23 octobre aura lieu la journée portes ouvertes du CLIC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Jean-Claude GENDRONNEAU

Le Secrétaire de Séance,
Laurent REBEQUET

Les Conseillers,